



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Risque de sécheresse estivale et impact sur le monde agricole

Question écrite n° 45447

Texte de la question

M. Frédéric Barbier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les risques de sécheresse et leur impact sur l'agriculture. Constitué à 85 % de terres agricoles et de forêts, le territoire du Doubs est spécialisé en production laitière, majoritairement valorisée en AOP fromagères (comté, morbier, cancoillotte). Cette production nécessite bien sûr une bonne irrigation des zones de pâturage des bovins. Or les agriculteurs craignent de voir le scénario de l'été 2020 se répéter cette année. En effet, la recharge des nappes d'eau souterraines de l'hiver 2021-2022 a été faible et les cours d'eau connaissent une baisse sensible de leurs débits depuis les dernières pluies de février 2022. Météo France prévoit en outre un printemps et un été 2022 plus secs et chauds que la normale. Le Varenne de l'eau vise, entre autres, à accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique et à améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau. Les préfets de département devront bientôt prendre des arrêtés relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées aux sécheresses. Dans ce cadre, les agriculteurs redoutent de se voir imposer à l'été 2022 des restrictions trop strictes en matière d'accès et d'utilisation en eau, qui affecteraient directement leur production. Face aux inquiétudes du monde agricole, il l'interroge donc sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer aux agriculteurs une sécurité d'accès à l'eau, indispensable au maintien de l'agriculture et donc, plus largement, de la souveraineté alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45447

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2022](#), page 3103

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)